



Surveillance de la qualité de l'air à l'AÉROPORT TOULOUSE-BLAGNAC

• Moyennes annuelles 2006-2010 •

Une convention de partenariat est établie depuis novembre 2004 entre l'ORAMIP et l'aéroport Toulouse-Blagnac pour une surveillance de la qualité de l'air à l'aéroport par deux stations de mesure : l'une à proximité du trafic routier et des parcs autos, l'autre à proximité des pistes et des parkings avions.

- la station côté pistes a été mise en service en mars 2005, elle mesure les oxydes d'azote (NO et NO₂) et les particules en suspension inférieures à 10 microns (les PM10).

- La station côté trafic a été installée en mai 2005. Elle surveille les oxydes d'azote, les particules PM10 et le benzène.



Les moyennes annuelles sont données à partir de 2006, l'année 2005 étant incomplète.



Moyennes annuelles en benzène à l'aéroport

En microgrammes par mètre cube

L'objectif de qualité est respecté.

	2006	2007	2008	2009	2010
Aéroport parking	0,6	0,7	0,8	1	1,1



Moyennes annuelles en dioxyde d'azote à l'aéroport

En microgrammes par mètre cube

Les moyennes annuelles en dioxyde d'azote sont stables. La valeur limite et l'objectif de qualité en moyennes annuelles sont respectés.

	2006	2007	2008	2009	2010
Aéroport pistes	20	22	23	22	22
Aéroport parking	27	24	24	26	27



Moyennes annuelles en particules en suspension PM10 à l'aéroport

En microgrammes par mètre cube

Les valeurs limites et l'objectif de qualité sont respectés pour les PM10.

	2006	2007	2008	2009	2010
Aéroport pistes	21	23	20	23	23
Aéroport parking	22	24	20	25	24